



N° 02/03.2026

COMPTES DE L'EXERCICE 2025

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 31 mars 2026.

Première séance de commission : mardi 21 avril 2026, à 18h30, à la salle de conférences Jura/Lac, av. des Pâquis 31 (2^e étage), à Morges.

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE.....	3
2	COEFFICIENT DE PONDÉRATION.....	5
3	RÉPARTITION DES HABITANTS AU 31 DÉCEMBRE 2025, SELON LES DONNÉES DU CANTON (STATISTIQUE VAUD)	6
4	TABLEAUX COMPARATIFS ENTRE COMPTES ET BUDGET 2025 ET DU COÛT PAR HABITANT	6
5	TÂCHES DÉDIÉES PAR CONTRAT DE DROIT ADMINISTRATIF.....	8
6	RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION PAR COMMUNE INCLUANT LES TÂCHES CONTRACTUELLES	8
7	CONCLUSION.....	9

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, du Règlement sur la comptabilité des communes et des Statuts de l'Association, le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Association de communes de la Police Région Morges, arrêtés au 31 décembre 2025.

Il s'agit du quatorzième exercice comptable de l'Association. Les comptes présentent le fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Pour prendre connaissance des explications détaillées, il convient de se référer à l'annexe « Commentaires sur les comptes » jointe au présent préavis.

Les comptes présentent des charges à hauteur de CHF 16'480'794.65 et des recettes pour un montant de CHF 8'417'705.71. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 8'063'088.94 est compensée individuellement par chaque commune membre.

À l'instar des précédents exercices, celui de 2025 se solde par un résultat meilleur que prévu en relation avec les acomptes des communes fixées au budget. En effet, PRM a l'avantage de restituer CHF 365'961.06 aux communes membres pour les tâches principales de l'Association.

La gestion des dépenses a été réalisée de manière rigoureuse avec le souci permanent de ne pas dépasser le budget. La population a augmenté de 107 habitants par rapport à 2024. Pour l'exercice 2025, le coût moyen pondéré par habitant s'élève à CHF 249.62 (CHF 8'063'088.94 / 32'302 habitants). Notons toutefois qu'entre le début de la législature et aujourd'hui, l'inflation a été d'environ 6%.

A l'avenir, les budgets devraient être plus élevés et l'objectif de CHF 240.00 fixé depuis la création de la PRM en 2012 ne pourra plus être maintenu. En effet, en regard de l'augmentation des prix qui a suivi voire dépasser l'indice des prix à la consommation (variation de l'IPC : indice 100 novembre 2015 = +7.7%, ce qui correspond à l'augmentation du loyer de l'hôtel de police, par exemple), cet indicateur se situerait aujourd'hui à près de CHF 258.00. Une gestion rigoureuse des dépenses et des aléas favorables ont toujours permis de ne pas dépasser cet objectif, sauf en 2025.

Au niveau des charges, le principal poste est la masse salariale, représentant une somme de près de CHF 13'000'000.00, soit 79%. En 2025, la différence comptes/budget sur ce poste présente une diminution de charge de l'ordre de CHF 242'130.35, principalement due au départ de certains collaborateurs en cours d'année, provoquant des vacances de poste. En termes de maladie/accident, le montant des assurances de personne est en augmentation de plus de CHF 87'000.00 ; les primes étant adaptée par rapport à la masse salariale et en pour cent selon le nombre de cas traité. En contrepartie, nous avons reçu CHF 285'190.00 d'indemnisations (+ CHF 135'190.00 par rapport au budget).

Le résultat positif entre le budget et les comptes 2025 (365k) s'explique principalement de la manière suivante :

- Les comptes touchant le personnel présentent une diminution totale des charges de 242k.
- Les recettes des remboursements d'assurances s'avèrent être plus élevées de 135k, en partie dues à des absences longue durée.
- Les charges sur le compte achat location et entretien du matériel radar ont été moindre de 52k, aucun radar n'ayant été loué en 2025.
- Les recettes des amendes d'ordre ont été plus élevées de 163k.
- Les recettes de la Commission de police et du remboursement des frais ont été plus élevées de 258k, en raison d'un meilleur remboursement du contentieux.
- Les frais de contentieux présentent un excédent de charges de -156k, correspondant à l'augmentation des avances de frais du contentieux de la Commission de police.
- Le loyer de l'hôtel de police a été augmenté en cours d'année pour un montant de - 28k.
- L'attribution à la provision pour créances douteuses a dû être augmentée de -31k.
- Le remboursement du Canton a été plus bas que prévu (-139k) car la personne qui devait occuper un poste à la coordination des polices a démissionné.
- La part des charges du personnel de la PRM facturées pour les tâches communales est en baisse (-325k), notamment en raison de maladies/accidents de longue durée dans les effectifs des ASP, d'un départ précoce d'un employé de la signalisation n'ayant pas pu être remplacé rapidement, ainsi que l'abandon de la nouvelle politique de stationnement de St-Prex et de prestations moindres à Allaman, en accord avec la Municipalité.
- Enfin, diverses variations sur plusieurs comptes ont permis une diminution des charges et une augmentation globale des recettes de 194k.

En ce qui concerne les tâches contractuelles, pour la Ville de Morges, les charges et revenus démontrent un résultat de -1k par rapport au budget. La prévision d'une augmentation des amendes due à la nouvelle politique de stationnement n'a pas eu lieu et l'augmentation des recettes de stationnement a été plus faible que prévu.

En effet, la police administrative a vu une baisse des charges de 36k sur les heures fournies, une augmentation de recettes de 20k sur les émoluments de police, mais une baisse sur les recettes des amendes d'ordre de -196k. Pour le chapitre signalisation, la baisse des charges s'est produite dans l'achat de matériel spécialisé 62k, de l'entretien de la signalisation pour 186k, suite à divers projets de la Ville qui ont été reportés.

Au niveau des heures facturées, une baisse de charge de 169k, en raison du départ d'un ouvrier de la signalisation pas encore remplacé et des absences des ASP. En ce qui concerne la GCTA, elle n'est toujours pas en action et l'économie de charges est de 51k. Pour les encaissements de la taxe de stationnement et des macarons délivrés, ceux-ci sont plus faibles que prévus au budget pour un montant global de 414k. Notons que la facturation de services et la location de matériel à des tiers a connu une augmentation de recette de 71k.

En ce qui concerne la Commune de St-Prex, la nouvelle politique de stationnement a été abandonnée et tant les charges que les recettes prévues au budget n'ont pu avoir lieu. Il en résulte une différence compte/budget de 340k. Au final les chiffres des comptes 2025 pour cette commune sont quasiment similaires à ceux de 2024.

Pour la commune de Tolochenaz, moins d'heures de contrôles ont été effectuées, notamment en raison d'une situation ne nécessitant pas autant d'heures, ce qui a permis de renforcer d'autres secteurs qui ont souffert des absences des ASP.

La Commune d'Allaman a reçu des prestations moindres de notre association concernant le contrôle du stationnement. En accord avec la Municipalité, les heures de contrôles ont été adaptées aux besoins. En effet, les automobilistes ont été bien moins nombreux que selon les prévisions, entraînant moins de contrôles et moins de recettes des taxes de stationnement. De plus, contrairement à ce qui avait été estimé lors du budget, la commune d'Allaman a passé contrat directement avec l'entreprise qui permet de payer par application. En conséquence, ces recettes figurent directement dans les comptes de la commune d'Allaman. Cela représente, par rapport au budget prévu, une différence de 81k.

2 COEFFICIENT DE PONDÉRATION

Ci-dessous le tableau présentant le calcul pondéré de la population au 31 décembre 2025.

Coefficient de pondération

Population	Coefficient
de 0 à 1'000 habitants	2
de 1'001 à 3'500 habitants	3
de 3'501 à 6'500 habitants	4
de 6'501 à 10'000 habitants	5
dès 10'001 habitants	6

3 RÉPARTITION DES HABITANTS AU 31 DÉCEMBRE 2025, SELON LES DONNÉES DU CANTON (STATISTIQUE VAUD)

Communes	Population	Coefficient	Population pondérée	Répartition
BUCHILLON	682	2	1 364	0.85%
LUSSY-SUR-MORGES	721	2	1 442	0.90%
MORGES	17 813	6	106 878	66.76%
PREVERENGES	5 236	4	20 944	13.08%
SAINT-PREX	5 922	4	23 688	14.80%
TOLOCHENAZ	1 928	3	5 784	3.61%
TOTAUX	32 302		160 100	100%

4 TABLEAUX COMPARATIFS ENTRE COMPTES ET BUDGET 2025 ET DU COÛT PAR HABITANT

Le tableau ci-dessous compare la participation de chaque commune selon les comptes et le budget 2025 ainsi que la comparaison avec les comptes de l'année 2024 et ce, pour les tâches principales de police.

Au 31 décembre 2025, pour les tâches principales de police, le coût moyen pondéré par habitant s'élève à **CHF 249.62**.

Ce résultat n'est pas totalement inattendu dans la mesure où le préavis du budget 2025 indiquait un montant de près de CHF 260.00.

Calcul de la participation de chaque commune selon les comptes 2025

Communes	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Taux	Population	Coût par habitant	Différence comptes - budget
BUCHILLON	68'694.90	72'550.00	65'611.89	0.9%	682	100.73	3'855.10
LUSSY-SUR-MORGES	72'623.20	77'300.00	68'768.14	0.9%	721	100.73	4'676.80
MORGES	5'382'678.45	5'624'350.00	5'083'008.35	66.7%	17'813	302.18	241'671.55
PREVERENGES	1'054'799.09	1'103'000.00	1'008'663.21	13.2%	5'236	201.45	48'200.91
SAINT-PREX	1'192'994.70	1'247'450.00	1'122'479.74	14.7%	5'922	201.45	54'455.30
TOLOCHENAZ	291'298.60	304'400.00	277'463.68	3.6%	1'928	151.09	13'101.40
TOTAUX	8'063'088.94	8'429'050.00	7'625'995.01	100.0%	32'302	249.62	365'961.06

Coût en CHF par habitant - Comparatif annuel

Communes	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
BUCHILLON	100.73	95.64	90.55	92.68	79.25	86.66	83.29
LUSSY-SUR-MORGES	100.73	95.64	90.55	92.68	79.25	86.66	83.29
MORGES	302.18	286.93	271.67	278.03	237.75	259.97	249.88
PREVERENGES	201.45	191.29	181.11	185.35	158.50	173.31	166.59
SAINT-PREX	201.45	191.29	181.11	185.35	158.50	173.31	166.59
TOLOCHENAZ	151.09	143.47	135.83	139.01	118.88	129.98	124.94
TOTAUX	249.62	236.87	224.32	229.45	195.35	212.36	203.94

5 TÂCHES DÉDIÉES PAR CONTRAT DE DROIT ADMINISTRATIF

Tâches des mandats par contrat de droit administratif							
Communes	Tâches	Charges	Recettes	Comptes 2025	Budget 2025	Différence	Comptes 2024
MORGES	Signalisation	1 529 210.95	3 451 495.39	-1 922 284.44	-1 787 150.00	- 135 134.44	-1 791 720.75
	Police du commerce	421 356.41	220 366.65	200 989.76	197 350.00	3 639.76	123 560.02
	Inhumation	114 666.38	3 060.00	111 606.38	108 900.00	2 706.38	92 927.52
	Police administrative	928 509.45	795 640.46	132 868.99	2 500.00	130 368.99	130 438.32
	Représentation	37 481.00	0.00	37 481.00	38 000.00	- 519.00	37 115.87
TOTAL MORGES		3 031 224.19	4 470 562.50	-1 439 338.31	-1 440 400.00	1 061.69	-1 407 679.02
BUCHILLON	Prestations	3 840.00	740.00	3 100.00	6 800.00	- 3 700.00	7 480.00
LUSSY-SUR-MORGES	Prestations	4 800.00	1 030.00	3 770.00	3 300.00	470.00	1 630.00
PREVERENGES				Non prévues à ce jour			
SAINT-PREX	Prestations	315 801.00	70 554.02	245 246.98	- 94 800.00	340 046.98	228 791.03
TOLOCHENAZ	Prestations	15 040.00	10 760.00	4 280.00	12 900.00	- 8 620.00	9 715.00
Commune hors PRM							
ALLAMAN	Prestations	27'615.00	41'979.42	- 14 364.42	95'500.00	81'135.58	3'116.10

6 RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION PAR COMMUNE INCLUANT LES TÂCHES CONTRACTUELLES

Le tableau ci-dessous comprend la répartition concernant les missions générales de police (tableau du point N° 4) ainsi que les tâches confiées selon les contrats de droit administratif, engageant individuellement chaque commune, représentée par sa Municipalité, à l'Association de communes Police Région Morges, représentée par son Comité de direction (tableau du point N° 5).

Comptes répartition de la participation par commune					
Communes	Service de police	Tâches des mandats	Total	Budget	Différence
				Budget total par commune	Comptes - budget
BUCHILLON	68'694.90	3'100.00	71'794.90	79'350.00	-7'555.10
LUSSY-SUR-MORGES	72'623.20	3'770.00	76'393.20	80'600.00	-4'206.80
MORGES	5'382'678.45	-1'439'338.31	3'943'340.14	4'183'950.00	-240'609.86
PREVERENGES	1'054'799.09	-	1'054'799.09	1'103'000.00	-48'200.91
SAINT-PREX	1'192'994.70	245'246.98	1'438'241.68	1'152'650.00	285'591.68
TOLOCHE NAZ	291'298.60	4'280.00	295'578.60	317'300.00	-21'721.40
ALLAMAN	-	-14'364.42	-14'364.42	-95'500.00	81'135.58

7 CONCLUSION

Le résultat de l'exercice 2025 est positif par rapport au budget avec une diminution de charges de CHF 365'961.06 pour les tâches principales.

La dette comptable liée aux préavis d'investissement continue d'être amortie et s'élève à CHF 1'281'464.42 (CHF 1'441'475.57 en 2024). Le plafond maximal fixé par les statuts est de CHF 3'500'000.00.

Les surplus encaissés lors de la facturation des acomptes 2025 seront, comme chaque année, entièrement remboursés auprès de chaque commune.

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2025,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2025, représentant des charges à hauteur de CHF 16'480'794.69 et des

recettes pour un montant de CHF 8'417'705.71. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 8'063'088.94 est entièrement couverte par les communes membres ;

2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2025, représentant des charges couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 3'031'224.19 (charges), CHF 4'471'185.61 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 315'801.00 (charges), CHF 70'554.02 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 15'040.00 (charges), CHF 10'760.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 3'840.00 (charges), CHF 740.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 4'800.00 (charges), CHF 1'030.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;
 - CHF 27'615.00 (charges), CHF 41'979.42 (revenus) pour la Commune d'Allaman.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 19 mars 2026.

au nom du Comité de direction
le président la secrétaire suppléante

Laurent Pellegrino

Régine Holbing

Annexes : comptes de fonctionnement, comptes de bilan et commentaires comptes 2025.